-- DE LA-

NOUVELLE-

ORLEANS

Journal Quotidien

-AVEC UNB-

EDITION HEBDOMADAIRE

-Paraissant le-

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

ablie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans:

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

In Bulletin Financier;

In Bulletin Commercial;

ves heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ces jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, 23 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Miniesant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lectears en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES.

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

Leanard Haffman to Mile C. Y

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Parolase d'Oriéans—No 64,203—En versu d'un writ de fiert factas contre Leonard Hofman defendeur in rule et en faveur de Mile Catherine L. Pobers, plaignante in rule, à mei adressé par l'Honorable Cour Civile de Distriot pour la Parolase d'Oriéans, dans l'affaire ou-dessus instituée, le procéderai à vendre a cacuère publique, à la Bourse des Propriètes Fonctères. No 311 rue Barenne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 18 fevrier 1904 a midi, la propriété di-après décrite. à saveir

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente dun grand assortiment de menbles de maison.

610v-6 10 15 18

Jules Mazerat vs Jose P. Molina. Jales Mazerat vs Jose P. Molina.

COUR CIVALE DE DISTRICT pour la parrotse d'Orlèans—No 70, 499—En veria d'un writ de fierifacias, à mei adressé par l'Honorable Cour Civils de District pour la Parotse d'Orléans, dans l'affaire dessus initiniée, je procéderai à la vente à l'anchère publique, sur les illeux ci-après désignés, le LUNDI, 15 féviler 1904, à 10:30 heures à M. de la propriété el-après décrite, à savoir—
Dans mon entrepét rue Ste Anne, entre les russ xoya e et Chartres: rues > oya e et Chartres : Un lot de meubles de maison assorti, instalations, divers, etc., d'après inventaire oure-

gietre. Saint dans l'amaire di-deseus
Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroises d'Orlèans.
Charles Louque, avocat pour la plaignant.
4 fèv—4 10 15

ANNONOR JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur amé lierte dans le Quatrième District. Portant les Nos munipaux 2024 et 2026 rue Annonciation, entre St André et Joséphine. The Peoples Homestead Association vs John E. K. iley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR Le Paroisse d'Orieane. No 72,058—En verzi. d'un writ de fieri facias à moi adresé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéana, dans l'affaire oi-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère oublique. À la Bourse des Propriètes Foncières, initulée, je procéderal à la vente à l'enchère oublique, à la Bourse des Propriètes Proncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Prem et District de cette ville, le JECDI, 11 février 1904, a mid, de la propriété el-après décrite à auvoir:

Un certain let deterie, ensemble avec oute les bâtisses et améliorations qui s'y trou vent et tout les droits, voies, priviléges et avan rages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borsé par les rues Annonciation. Chippewa, St André et Joséphine, désigne comme le No 11 A. sur un plan d'Octave J. Morel, le 27 nevembre 1874, déposé parmi les registres d'Octave J. Morel, netaire, et mesurant trente et un pieds, ense peuces et sept lignes de face à la rue Anronciation sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes, lequel lot formant partie du lot original. No 11 sur un pian de l'ancienne ville de Lafayette.

désid dans l'affaire oi-dessus.

Conditions—Comptant sur les lienx.

Shérif Civil de la pareisse d'Orléans Carroll & Carroll, avocats pour la plaignan-

Carroll & Carroli, avocats pour la plaignan-9 jan-9 15 22 29 - fev 5 11

ANNONOB JUDICIAIRE Vente de Propriété de Valeur de Quatrième District.

Peoples Homestead Association vs Mme Mar garet Gorman, veuve de Michael E. Dolin

et ancoession de Michael R. Dolin. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriéans — No 68.714 — En vertu d'un writ de fieri facise à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la peroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans e Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 mars 1904, à midi, de la preoriété el-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec lan

prioriété el après decrité, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les
bâtieses et améliorations qui s'y trouvent et
tous les droits, voies priviléges et avantages
y appartenant ou de quelque f.con en dépen
dant, situé dans le Quatième District de cette ville, dans l'ilet borné par les ruce Ste Ma-rie, S. André, Rousseau et Religieuse, et mess-rant trente quatre pasés, but soucce et deux lignes de face à la ruc Ste Marie par quatre ringt pieds, un pouce et sing lignes de face la rue Rousseau et quatre ving: huit pieds de profendeur sur l'autre ligne de côté et soixante dix sept pieds, buit pouces et quatre lignes dans le fond ensemble avec le dreit d usage d une allée commune dans le fond de ouse pieds de largeur et s'ouvrant aur la rue

Naist dans l'affaire ci dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Sherif civil de la pareisse d'Orleans

Carroll & Carroll avecats pour la plaignante 29 ian -29 - fév 5 12 19 26 - mars 3 AMMONOR JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième Bistrict, Pertant le No municipal 2301 rue Villeré. Albert J. Smith vs lee héritiers de Blanch Kleeber, femme décédée de Edward

Michon.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la parolace d'Orléana—Ne 72.246—En verte d'un writ de seisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parolace d'Orléana, dans l'affaire et-decesse (utitulés, je procéderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétée Foncires. No 311 rue Baronné, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 février 1904, à midi, de la prepriétée d'après décrite, à savoir—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appaitiennent, situé dans l'îlet No 511, borné par les rues Villeré (autrefeis Girod), Rebertson et Arts et l'avenue Lafa yeue, désigné par les nues Villerés (autrefeis Girod), Rebertson et Arts et l'avenue Lafa yeue, désigné par le No Vingt sur un oroquis annexé à un avite de vente pardevant A. Dobiccontt notaire, le 16 juillet 1866, et Do locourt notaire, le 16 iniliet 1866 et meaurant c'inquante-quare rie de la quatre pou-ces de face a la rue Vilièré, quarante-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Arts, suixante buit pieds, but pouces et une legne aur la ligne le divisant du lot No 19

one ligne sur la ligne le divisant du let le luce et quarante quatre pels, quatre pouces et une ligne sur la ligne du fond.

Salai dans l'affaire ci-deseus.

Gonditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY. Sherif Civil de la Paroisse d'Oriéans.

Winne G. Rogers, avocat pour le plaignant 23jan-23 29 -fer 5 12 19 25



MUNN & CO 381Breedway, New York CONNELL. Greffler St. Frank McGloin, avone's.

31 jan-31-fev 4.9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Ancremien de Mine Mury Bangpiel. venve en premier mariagelde C. W. Rie der et femme par second mariage de

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71.733. — Divisien E.—Avis est par le précent donné aux oréanciers de cette succession et à tentes autres personnes intéressées anx ordenciers de cette succession et à tentes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification. les rissons (s'ils en ent ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire orésenté par la Toutonia Bank & Trust Ge, tuteurs datifs de cette succession, jue cernit pas approuvé et homologué et les fonds d'astribués conformément actifs compte. Par orése de la Core THCMAS CONNELL, Grédier.—Emile Pomés, W. A. Wenck, avocate.

Succession de Ailen A. Goine.

COURCIVILE DE DISTRIOT pour la pa-L'incisse d'Orléans — En 53.757 — Divisies C — Attendo que Alien E Goins a présenté une pétition à la cour à l'edet d'ob-teair des lettres d'exécuteur testamen-taire datif dans la succession de feu Allen A Goine décédé testa; avis cet par le Allen A Golar decode vectar; avis cet par le présent denne a tous se ix que sela peut concerner d'avoir a déduire, dans les dix jours, les raisons pour resquelles il ne serait pas fait droit à ladies pétition. Par er tre de la Ceur. THOMAS CONNELL, Greffer. Walter L. Gleasen, avecat. 81ev - 6 10 15

Buccession de Mme Mary Meyer. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parcisse d'Oriéans, No 72.878—Division E—Attendu que Harry G. Scherer a présenté use pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mm: Mary Mayer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que ceia pequi concerner d'aveir à déduire dans les dix jours les raisens pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétities. Par ordre de la Cour. THOMAS OUNELL, Gredier.—Edgar M. Cahn, avecat.

5 fév-5 9 14

Saccession de Maso Maria Mothuan venve par premier maringe de Gerhardt Meyer et venve par occoud do Menry Blomer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléana, no 72.685...Dr. rision C.-Attendu que Joseph Kothman, a présenté une pétition à la Cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dars la succession de fest Mine Mar a Kothman, veuve par prenier mariage de Gerhardt Meyer et par ascond de Henry De Gerhardt Meyer et par ascond de Henry de (rethardt Meyer et par second de Henry Blumer; décédée intestat, syls est par le présent donaé à tous ceux que ceus peut concerner d'avoir à déduire, dans les d'a jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas lait droit à lad te patition. Par erdre de la Cau. THOMAS CONNELL Greffer H.

Buccession de Patrick Gallagher. COUR JIVILE DE DINTRICT pour la ma-rotase d'Oriéans—No 71,443, Division C— Aris est par le présent donne aux créanciers de cette suscession et à soutes autres per-sennes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui saivront a présente notification les raisons (s'ils en onton peuvent en avoir) pour lesquelles le compte inal présenté par Mme Margaret Gallagher administratrice de mme margaret bangger sommetracion de cette succession, ne serati pas approavé et homologué et les fonne distribués confronément andit compité. Par crêre de l. Corr. THOMAS CONNELL. Greffer. — Jno. B. Pisher, avocat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la narmana d'Orléana. No 339 - Division COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parosses d'Oridans. No 339 — Division E — Avis set par le présent donné aux oréanoiers de cette succession et à teutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire notification les raisons (s'ils en ent ou peuvant en aveir) peur lesquelles le compte présenté par Laura Hyams Thomas administratrice de cette succession, se serait pas apprenté et homologué et les fonds distrienés conformément audit compts. Par motre de la Cauv. THOMAS Par mine de la Ceur. THOMAS L. Greffier. 4 16v-4 8 13 compte. Par ordre CONNELL, Greffier:

incression de Nicholas J. Kenting, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parcisse d'Oriéans — No 71.104 — Division C — Avis est par le présent donne sux créansiers de cette succession. et à toutee sutres personnes intéressées d'avoir à déduire ians les dix jours qui suivront la présente orification les raisons (s'ils en ent ou neuveni en avoir) pour leequelies le compte présenté par Mme Cecil Kesting, administratrice de cette auccession, ne sersit pas appreuvé et homologré et les londs distribués conformément sudit compte Par ordre de la Seur. THOMAS CONNELL. Gresher M. D. Dimitry, avocat. 3 fév=3 7 12

Succession de Mme Elizabeth Englert COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orisans—No 72 622—Division Paroisse d'Oriesas—No 72 622—Division E—Attendu que Engène Marousse a présenté une pôtition à la sur à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la successem de feu Mme Elizabeth Englert, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que ceus peus concerner d'avoir à déduire, dans les dix jeurs, les raisons pour lesquelles il ne sers!; pas fait droit à ladite pâtitior. Par erdre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier—Zengel, Thomas & Suthou, avecats. 256v—2 6 11

Ancession de Henry Bardt et femme. Fredericka Lang.

COURCIVILE DE DISTRICT pour le Pe roisse d'Orienne—No 72.605—Division C
— Attendu que Frederiek Winium Bardt a
présenté une pétition à la cour à l'effet
d'obteair des lettres d'administration dans la aucoession de fevs Henry Bardt et Iemme Fredericka Lang, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous
ceux que cela peut sonceraer d'avoir à
déduire dans les dix jours les raisons pour
lesquelles il se serait pas fait droit à ladite
pétition. Par ordre de la Jour. THOMAS
CONNELL, Greffier — G. G. Kronenbetger,
avocat.

31 jan — 31—fév 4 9 auccession de fera Henry Bardt et fem-me Fredericka Lang, décédés inter-

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Patrick Ronan vs Aceline Washington. DREMIERE COUR DE CITE DE LA Mouvelle-Orléans,—No 16.114—En vertu d'un writ de fleri faciase à moi adressé par l'honorable juge de la première cour de cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre de la Nouvelle Urléane, le procéderai à vendre a l'enchère publique, en mos aentrepét Nos 613 et 615 rue-Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Charires, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 8'évrier 1904, à 11 heures a. m. la propriété ciaprès décrite, a savoir: Un lot de menbles de maissen etc. Saist unes l'affaire et désaus d'après l'inventaite enregistre en mon bursan. Conditions—Countant: CHAS R. KENNEDY, constable. Hichard & Vidrine, avocats.

AVIS AUX CREANCIERS

The Parkersburg Mill Co. of Parkersburg, West Virginia et als Versus C F. Laitner Manfig Co Ltd

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la Da roisse d'Orléans—Bo 71,3/0—Division E Avis est par le présent donné aux resauciers de cette affilie et à toutes autres per sonnes intéressées d'avoir à déduire dans sonnes interesses d'avoir à déduire dant, ies dix jours qui suivront la présente notification les raisons (\$\frac{1}{2}\) le én out ou peuvent en avoir) pour lesquelles le sompte final présents par Henry L. Bergey, receveur dans cette affaire ne sersit pas appouvé et homologué et les fonds distribués conformément anuit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Graffier. Edgar M. Cahn, avocat. 3 fév. \$\frac{3}{2}\) 7 12

Dan Lewis et al va Gea. Hawthors et in 'Menmen's & Firemen's Union of the Guif Const.

COUR CIVILE DE DISTRIOT peur la pa-roisse d'Orléans, Mo 71 630 - Division C.— A vis est per le présent donné aux oréanuers de cette affaire et à toutes autres person nes intércesses d'avoir à déduire, dans les dis jours qui suivront la présente notification; les raisons (s'ils en out ou peuvant en avoir; pour sequelles e premier compte proviseire presente par Euxford J. Locolo, recevaur dans rated weekly. Largest cir. - cello affaire to serait par a; proi vé et nomole. Cido journal. - Terma, \$3 a ; gué el les feuds distribués conformément andit compte. Par oture de r lou TRCMAN CONNELL. Greffer Statlord & Lambert,

-ventes a l'encan.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDIOLAIRE. Interdiction de Mary Gleason,

Venve de Patrick Finegan No 71,167- Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans-Division C.

d'Orleans—Division C.

D'N vertu d'un ordre de l'Hou. Cour Civile
L de District pour la paroisse d'Orléans,
D.vision C. ledit ordre daté et signé le 3
fevrier 1904, et adressé à J. L. Onorsio
encanteur, je vendrai à l'enchère publique,
à la Bourse des Propriétés Foncières, 311
rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à
midi, la propriété foncière oi-après—
1º Lot 22 dans l'Ilet 664, borré par l'avenue Tulane, les rues 8 Lopez, Renden et
Gravier, ledit lot mesurant 31 3º 4º de
face à l'avenue Tulane sur 120 de profondeur, entre lignee parallèles. face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2º Lot 28, dans l'iles 664, bornée par
l'avenue Tulane, les rues S. Lepez, Rendon et
Gravier, avec les amélierations di desens, l'edit
lot mesurent 80' 11' de face à la rac S. Lopes
par 156' 5' 4' de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devent assumer les taxes de 1904 payer peur
les actes de veute pardevant J. W. Duffy,
Esq., N. P., et dépoier 15 peur cent du prix
d'achat au moment de l'adjudication avec
J. L. OSORATO,

J. L. UNUKATU, Encanteur et Agent de Propriétés Foncièr 303 rus Barenne. R. J. Thilborger. Hsq., avecat, 204 rus camp. 6 fév -6 7 14 21 28—mars 6 8

ANNONCE JUDICIAIRE JOLI COTTAGE SIMPLE, No 915 rue Dupré, entre St Philippe et Dumaine.

A L'ENCAN. A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE, Jeudi, 18 fevrier 1904, a Mist No 67,991 — Cour Civile de District, Paroisse d'Oriéans, Division A.
Succession de Eugente Millen, femme de Ernest Bontin.

Ellis, inge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 13 janvier 1906, d'at a l'houre et endroit et dessus iodiqué. Cn certain lot de terre, avec tentes les ba tisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dan« le Denxième District de la vifle de la Gayoso, Dupre Dumaine, St Philippe et Belichasse, dans l'ilet borné par les ross Gayoso, Dupre Dumaine, St Philippe et Belichasse, désigne comme lots 16 et 17 dudit ilet, d'abrès un plan fait par J. F. Brann, voyer, daté le 12 janvier 1845, déposé dans l'étude de W. I. Hedgaon d'après lequel dans reinge de W. I. Araigeon d'après lequel dit pian, lesuite lots mesorant chacen 3 2 piens 4 nonces 3 lignes de face à la rue Dupré sur 141 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur. Conditions—Comptant Sans limite: Facto de vente devant être passé pardevant Charles Schneiden, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant mesumer les axes de 1904, et déposer 10 070 du prix d'achat avec

W. W. Wall avocat, bureau 314 me Carrondelet. 17 jan ~17 24 31—fev 714 18

encanteur au moment de l'adjudication

Cicero A. Ramsey.

ANNONOS JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District. Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et

Camp, rue Octavie, Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp : certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque, Ro 72 545 — Cour Civile de District pour la parciete d'Oriéans — Division E. Barcace d Grisana — Division a.

Bureau No 342 - rae Carondelet — MAKDI.
le 8 mars 1904, a midi, à la Bourse des Propriètés Foncières, 311 rue Baronue, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par i Hon. George H. Théard, signé de ausdite Cour, Division E. I dans l'affaire cidessus intitules, la proprieté ci-après décrite.

savoir : 1º Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'itet No 248, borne par l'avenne Peters, les rues Camp, Octavis et Chestnut, meurant chacun 30 piels se face à l'avenne Peters sur 120 piels de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci desus soiont vendus ensemble.

2. Deux certains lots de terre situés dans le même list que les codessus, mesurant cha-cun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeu et façade sur la rue Oc-tavie. Les dits lots devant être efferts et vendus separément. vandus separément.

3º Un certain lot ou morceau de terre aité dans le même il-t que les oi desais, mesurant 42 pieds de face à la rus Octavie, sur 120 pieds de profendeur, entre lignes

paralléies.

4º Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. situé dans le même ilet que le ci-desaus, meaurant 30 nieds de face à la rue Camp sur 1/40 nieds de face au natre lignes narelles. 120 pieds desprotondeur, entre lignes pa bles. Les améliorations consistent d narnifone cottage double count comme 5421 magnifique cottage double count comme 5% i et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars per mois.

5º Teute la propriété menble censistant en un lot d'articles du mémage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dout le tout sers vends au même endret et mement.

dreft et mement.
Conditi ns — Comptant. L'acquéreur de vant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'atat pour l'annes 1904, aur les pro ville etd'atat pour l'année 1904 aur les pro-priétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CIUMEO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières. No 342 rue Camendeles. L'acte de vente pardeva et Braste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur. Kossuth V. Richard, avocat. 4 16v-4 7 14 21 28-mars 6 7 8

Ernest A. Carrère.

ARNUNCE JUDIOTAIRE ENE ENCOIGNURE DESIBABLE Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrieme.

Succession de Isabella Williams, venve du défont Louis Charleston. No 72.019-Coar Civile de District pour No 72.019—Cour Civile de District pour la parolase d'Orléans, Division B. DAR ERNENT A CARRERE, Encanteur, L. bureau 866 rue Perdido près Carondelet, MAEDI, le 1-r mars 1904, à midi à la Bourse des propriètés Femilières, No 211-2126. Baronne dans le premier district de cette ville, en ver'in de et conformément à un ord e issu, daté et signé le 25 fanvier 1904 par l'Hon, Fred D. King; juge de la Cour Civile de District pout la Paroisse d'Orléans. Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je pro-ederai de vendre à l'eschère publique la propriété ci-apiés décrite à savoir. la propriété ci-apiès décrite à avoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Qua rieme tintrict de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième. Freret, Truisième et Locast, désignée comm- lot à et mesurant 31 pie la 9 ouces de fase à la tue Freret sur 92 bie in. pouces de mass à la lue reret sur 122 bien, à ponces et 7 ignes de profondeur et façude à la rus Quatrième entre lignes carallèles; le-tout d'après un croquia annexé à une vente à Mms cantella Chatterion passé pardezant Benjam n'Ora, nula re, daté la 5 miles 1994 conditions: Comptant—L'acte de veute parde ant Benjamin Ory, nota re. aux frais de l'acquèr-ur qui anni fiasu nora les taxes de 1904, an-dessus et en plus du prix de la

l'adjudicazio... pour lier la vente. ERNEST A CARRERE Encanter, No 806 rue l'erdido. 27 jan-27 31-fév 7 14 21 28-mars 1

vente; 10 010 comptant d'posé au moment de

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONOS JUDICIAIRE. Metble de maison, montre et Cheine en er-

Cheval, Buggy et Wagon. Cheval, Beegy et Wagon.

DAR MACON & KERMAGHAN.—W A.

Kernaghan encanteur, Bureau 13N rac
Carondelet. MERCREDI, le 17 fevrier 1904.

à 11 houres a. M., li sera vendu à l'enchère
publique, en vertu d'un ordre daté le 4
fevrier 1904 de l'Honorable W. B. Semmer
v.lie, jage de la Cour Civile de District
pour la Paroisse d'Orléans, Division D. dans
la succession de William Cross. No. 72 554
du dossier de la dite Cour, les meubles suivants
sur les lieux no 626 rue Sud Tonti, entre les
russ Gravier et Perdido. uss Gravier et Perdido russ Gravier et l'erdido.

Un lot de meubles de maisen comprenant
meubles de asien chambre à concher es ouisine, un chevai, buggy, wagon à ressorts, harnais et une montre et chaîne en or, le tout
d'après l'inventaire enregistré en Cour.
conditions—Comptant.
6 fév-6 7 16 17

ANNONOR JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DAB MACON & KERNAGHAN—W. A.

L. Kernaghan, encenter.—Bureau 138 rue
Carondelot. JEUDI. le 25 février 1904, à
midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No
311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère
publique en vertu de et conformément à un
ordre de la 10me Ceur de district peur la
Paroisse de Coscordia. Etat de la Louisiane,
daté le 12 janvier 1904, dans la succession
de Fanny Chetari, décédee, les propriétés ciaprès déorits, à saveir:

Deux certains lots de terre ensemble avec
toutes les bâtisses et sméllorations qui s'y
trouvent et tous les droits, voice, privilèges et
dépendances y appartenant en de quelque
façou en dépendant, situés dans le premier
district de la ville de la Mouvelle Oriéans dans
l'ilet borné par les rusc Carondelet, Girod,
Laftystie et Ba-ceme et l'un mesurant 52
pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rus
Carondelet la mêms largeur dans le fond au
une prefendeur et façade à la rue Girod de 55
pieds 3 gouces 1 ligne entre lignes parallèles
et l'autre mesurant 31 pieds 11 peuces 5
lignes de face à la rue Girod cur 128 pi-ds 11
peuces 3 lignes de profondeur eutre lignes
parallèles, le tout d'après un devis dressé par
W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.
Conditions—Comptant et l'acquéreur devant
asemmer les taxes duce et exigibles en 1904,
au desus et en plus du prax de l'adjudication
10 pour cent comptant et acquéres devant au deesus et en plus du prix de l'adjudication au dessus et en pius au prix de l'aqualication 10 pour cent comptant de prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Puig. notairs, aux frais de l'acquéreur.

24 jan-24 31-fev 7 14 21 25

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt. No 70,143 — Cour Civile de District pour la parvisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER Geo. G. Friedrichs, encanteur-Bureau, fin 832 rus Commune-MARDI. le 8 mars 1904. a mid., a le Bourse des Proprietés Foncières, No 311 rus Baronne, il sera positi à l'encoignure des russe Huitiems et Chestaut désigné par les Nos 1301 et 1303 rus Huitiè-me et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rus Chessimut, plus complètement décrite comme Un certain lot de terre ensemble avec les

situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet Ne 83, borné par ce ruce Chestout, Colleée, Hoittéme et Septième. Ledit lot est dérigué par Henry Mocibausen. architecte et voyer, comme flot No — aur un plan dépesé en l'étude de Lucien Herman pied depese en l'etide de Lucien nerman, ancien notaire en cette ville et meurant 32 pirds de face à la rue Huitième aur une pro-fondeur entre lignes paraileles de 125 pieds et faşade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur, c-tte propriété rapporte un revenu annuel de \$5540 Conditions de la vente-Un tiers on pins comptant, all option de ll'acquéreur, la balance pil y en s en un crédit de un et deux ans en bilieta de l'acquéreur portant 7 peur cent d'intérêt par an de la date de la vente jus-

qu'au paiement fisal et garantis par hypo-thèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les a tres clauses uauelles de sécurité, incluent 5 pour cent Lonoraires d'avocat en cas de procès pour rentorcer la collection des billets; l'acquéeur devant sesumer toe taxes dues of exigibles on 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0,0 pour cent comptant pour lier la vente. L'acte de veute pardevant Bussière Rouen.

notaire, aux frats de l'acquéreur. 31 jan-31-fev 7 14 21 28-mars 6 8

ANNONCE JUDICIAIRE. SUCCESSION DE MME VECVE ELIZA-BETH ALTON.

J. Paul Hecker.

No 72,483 - Cour Civile de District, Divi-DAR J. PAUL HECKER. encanteur—Bu-L. reau. 830 rue Commune — JEUDI. le 25 l'Avrier 1904, à la Bourse d'Encan de la Monvelle Orléans. No 311 rue Baronne. à monveile Orleans. No 311 rue Baronne, a midi. confermément à un ordre rende et eigné le 20 janvier 190 s. par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orleans. Division E, dans l'affaire el dessus il sera wendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite. À savoir—
Un lot de terre avoc les ameliorations, situé
dans le tiefsième district de ce te ville, dans
l'ilet borné par les ru-s St Antoine, Bourbon,
ausrefois Bagato le, Prieur et Roman, désigné
comme iot No 20, d'après le plan fait par J.
Plité, veyer, date le 18 mai 1839, et mesurant
plus en moise 26 pieds 11 pouces de face à la
ru-s St An eine sur 110 pieds de prufondeur
et taçade à la rue Prieur et formant l'encoiguure des ru-s St Antoine et Prieur
Conditions-Comptant-L'acquéreur devant priété ci-après décrite, à savoir-

Conditions—Complant—L'acquérour devant assumer tentes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour sent au moment de l'adjudication, pour lier la vente, et l'acce de vente aux frais de l'acquérour pardevant E. L. Weil notaire, bâtisse Hennen. Jos Lautenschlaeger, avocat. 24 jan-24 31 - fev 7 14 21 25

Albert Paul.

ANNONOR JUDICIAIRE Cottage Simple, 124 rue N. Rendon. DEUX LOTS DE TERRE, Rue Douane près de la rue Rendon.

Succession de Peter Kelley. DAR ALBERT PAUL, Encyrter Bureau 336 rue Carondelet JEUUI, le 18 février 1904, a midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, én vertu d'un ordie de l'Hon. George H. Théar!, juge de la Cour Civille, de District, Div. E. date la l. jantier 1904, en reseuc cession de Peter Keley, (Doneier, 72 375)

cession de Peter Kelley, (Dossier, 72 375) il seta ven in à l'encan.

1º Un certain toi de terre avec les amélio-raitons qui s'ytrouvent, dans le 2ème District de c-tre ville, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lop-z, Canal et Douane, désigné comme lot 13, mesu aut 30 pieds à la rue Rendon sur 23 pieds 6 poucas de protondant leur. Les améliorations comprenant un cotrage Les améliorations comprenent un cottage simple joil et confortable commicomme 124 rus N. hendon.

2º Jeux lists dans le même liet que ci desara, désignés comme luss 16 et 1º mesurant cha' un 30º 6º de face à la rus Douane sur 109º 8º de presentel e écuris.

Conditions—La metité ou plus cempt nt la hellance en un en en biretagarante par hypothéque poitant 8 pour cent d'interêt par an oties clauses passies.

Les actes de verte aux frafa des acquéreurs, pardevant J. Max Quéronse, notaire. l'acquéreuf devant assumer ces taxes de 100 à l'acquéreuf de l'acqué

l'acquerent devant assumer ces taxes de 1904 et déposer 10 0,0 au moment de l'adjudica Hugnes J. de la Vergne, avocat. 17 jan-17 24 31-fev 7 14 15

----ASSURANCES.

Deuxième état annuel

DE LA Compagnie d'Assorance Germania DE LA NOUVELLE-OBLEANS, LNE. Pour l'auxée finissant le 31 décembre 1903

Primes de feu écrites.\$90.750 13 Ajontez ; primes non expirées de 1902. 33,231-19 Ajoutez : intérêt -et prefits et pertes . 4.641 98 S118 028 30 Pertee sur til sun

PS7606...... 2,350 00 87.410.30 \$81,212 50 Débours

. 12 212 18 generales 65.986 53 Profit net sur les affaires de l'an née...... Réservé pour Dividende 4 0,0 main-

ACTIF. Primes en voie de 15,445 61 et en banque..... 6,184 30

PASSIF.
Stock capital.....\$100,000 00
Réservé pour pri
mes non ex irées
Réservé peur per
les non pa ées . 2 350 00
Divid-ude 4 00 maintenant pays 4 000 00 19 919 11 Fonds de surpius. ·········161.329 91 Le tablean ci desans est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie J. E. MERILH VIII-Président, OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Asserm nis at couscrit pardevant moi a!
Nouvelle Urinana, Line, ce 15me jour de jar
vier 1904. 17 jany- 1m ETAT DE SITUATION

Compagnie d'Assurances

-DE LA-

Primes regues Sur risques de feu. Sur risques de ri-2.592 31 43 387 60 Primes non acquises pour 1902.

maintemant acquises\$21.887.53 \$55.875 13 20 215 03 Ajonter-In: 6r6t \$4 4+1 66

Profits et perses... 2.509 00 314 44- \$7,505 10 Pertes de feu payées\$17,675 44 Portes de rivière 1,478 16 Total...... \$19,154 67 2.275 98 4.063 15 3.482 40 2.197 12 Primes remountance Compte des Dépen-ses de Propriétés foncières 235 95

Dépensos générales salaires, nonorai-res d'avocata fournttures de buresu 11 -66 13,753 98 Reserve pour payer 272 97-445,435 28

Moine Dividende de 3.000 00 Moine dividende de 3,000 00 - 6,000 00 Profit net..... 1.139 92 Billiete à receveur pour primes. \$
Primes en cours de callection...
Comptant en main
Propriété foncière...
6 actions French Opera Asen
Ltd., à 110...
11 actions de la Prevident Bank
4 Trust Co à 1 35...
50 actions de la Citiseus Bank ef ACTIF. 60,395 W

1.485 00 12.320 00 1.110 00 18.375 0% 29.415 00 \$169,287 00 Fonds capital.....\$100,000 00

Réservé pour per-tes non : ajmetées de 1903..... 20,205 03 Réservé pour divi-dendes non payées Réservé pour payer 272 97 la réassurance PAN DE RESERVE FAITE POUR PERTES NON-PAYEES, TOU-TES AYANT ETE PAYEES.

Surplus 1992. \$47,030 13 profit ; 1908... 1,139 92 \$48,170 55 \$169,287 00 L'état ci-dessus est une copie juste, vrais

\$121.116 95

Nonvelle-Oriéans, janvier 1904. Signé: PAUL CAPDEVIELLE, JULES MONTREUIL, Secretaire.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce
14me iour de janvier 1904.
Signé CHAST, SONIAT.
16 janv—dim mard—1m Notaire

LE CRESCENT

TURF EXCHANGE. Coin Douane et Boyale.

Entrées pour soutes les (courses ét : è se

Téléphonez-J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les mellieurs tableaux, localités Bureau 633 Place Commerciala ASSURANCES.

Quarante-Huitième étal an nuel. BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances -DU-

SUN. Nonvelle-Oriéans 2 mayier 1904. Conformément aux réglements de sa charte, la Compagnie publie l'état auvant pour l'année finissant le 31 décembre 1903. Recette brute de primes

\$546,138 13 **1**5

regues.

Ajouter résorve pour riaques non terminées, "1902" et aunées précédantes. 215,238 51 \$761 426 64 Déduire réserve pour risques non terminés, "1903" et an-nées précédantes... 223,440 25

\$537,986 39 Primes rendues...\$76.891 48 Réassurance..... 122 809 18 \$199,700 66 Ajouter réserve pour réassuren-one non payéns de "1902".....

..... 12,299 69 \$212,000 35 Déduire : seerve \$336,740 60 - 15 225 98

Dépenses, inclu-ant commisses \$125 240 94 Pertes payées du rant lansée... 166,794 26 Déduirs montant réservé pour partes de "1902" et années précédentes..... 36,328 60

#\$35,767 20

Afouter pour mentant reservé pour pertec de 1903" et année. années précé dentes...... 29,983 00 285 690 20 cu pour intérêt et inverse. \$31.822 42

Compte des prontes et pertos. 15.076 91 46 -09 33

\$97,949 93 \$5.0 000 00..... 50,000 00 Purte da sorpias Bons des Etats Unia, a poor centienregistres 1925 a 133....
Bone d'améliorations de raville de la Nila-\$10 000 00 \$13 300 00 Orleans a luci 275.0(0 00 221.500 60

Bons de la ville de la Nile-Or-léans 4 pour cent à 109.... 500.000 00 545 000 00 700 Actions Canal Bank and Trust Co. a 180..... 4 actions do la 70 000 00 126 000 00 7 236 00 Compagnie
Comptant en Hanque et dans le
Boreau
Primes en oeure de collection
Réaseurances non collectées
aux pertes payées 35,000 00 25,339 33 54 409 77

842 03 PASSIF Fonds capital. quines.
Reservé pour pertes non payées
Réservé peur dividendes non Tous autres passifs ... 26 029 00 49 279 69 269 924 19 Barplus....

\$1,098,667 13 Le tableau ci-desaus est una copte juste vraie et correcte transcrite des livres de .a Comp CHARLES JANVIER, President. FERGUS G. LEE, Secretaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi. ce 21me jour de janvier 1904. ST janv-1 m

Trente-Deuxième Rint Annuel de la

Compagnie d'Assurances TEUTONIA DE LA NOUVELLE-ORLEANS LNE.

Contermement aux dispositions de se charte a compagnie publie l'état suivant pour l'année inissant le 31 décembre 1903 : \$853 535 72 Ajouté: Primes non expirées 46 1902...... 334 050 23

*1.219 --- 45

18,000.00

3.960 00

6.500 00

13.201 00

A déduire—
Per tes de feu
payées......\$300,343 78
Pertes de mer Pertes de rivière 1,467 47

1 306 56 Réassurances.... 96,545 08 188,537 65 Commissions Dépenses généra-les d'agence et predite et perites moins l'intérêt 60,305.79

8,247 94 Taxes et licences. \$744,600 19 Pertes non ajustées et non payées.... 52,620 50--- 797,220 69 Profite nets.

ACTIF.

\$250,000 bons 4 pour cent de la villede la Nile-Or-léans.

\$50,000 bons 4, pour cent des Etats-Unis.

Louisiane.

\$20,000 bons à prime de la ville de la Nouvelle Orléans.

\$20,000 bons de levée Pon \$53,375 00 275,000 00 54.500 00

2.025 004 PASSIY.

Fonds capital \$250,000 00 13,130 OC Pertes non payées et non ains. 52 620 5

L'état ci-desaus est une copie vraie et out ecte cranscrite des livres de la compagni Nonvelle Orlans, 14 janvier 1904.
(Signé) ALBERT P. NOLL, Président FRANK LANGBEHR, Secrétaire Assermenté et souscrit pardevant mol. Signé) JNO. LEGIER, Jr., Notaire Public. 19 Jan-4 sem-mar jeu dim

J LES ANDRIEU.

ROCHERRAU & ANDRISE AGENT D'AFFAIRES.